

**COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL  
 COMMUNAUTAIRE DU 19 DECEMBRE 2019**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A PRIS ACTE DES :**

Relevé des décisions du bureau communautaire du 5 décembre 2019.

Relevé des décisions relevant de la délégation d'attributions au Président.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,**

**A APPROUVE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES les nouveaux statuts du Syndicat mixte pour l'alimentation en eau potable de l'Ouest briard (SMAEP).**

**A DESIGNE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES Mme Monique DELESSARD** en tant que représentante de la Communauté d'Agglomération Paris- Vallée de la Marne à la Mission locale pour l'emploi de Paris-Vallée de la Marne **pour la commune de Pontault-Combault et Mme Mamaille TATI** en tant que représentante de la Communauté d'Agglomération Paris- Vallée de la Marne à la Mission locale pour l'emploi de Paris-Vallée de la Marne **pour la commune de Roissy-en-Brie.**

**A DESIGNE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES** en tant que représentants de la Communauté d'agglomération Paris -Vallée de la Marne à l'assemblée générale et au conseil d'administration de **l'association Descartes Développement & Innovation : Mme Hafida Dhab, M. Benoît Breyse, M. Michel Bouglouan, M. Paul Miguel, M. Gérard Eude.**

**A DECIDE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES de :**

- **prendre acte** de la communication aux membres du conseil communautaire **du rapport d'orientations budgétaires 2020,**
- **voter le débat d'orientations budgétaires sur la base du rapport d'orientations budgétaires 2020.**

**A PRIS ACTE** de la présentation du **rapport sur la situation de la Communauté d'Agglomération en matière d'égalité femmes-hommes pour l'année 2019** préalablement aux débats sur le projet de budget pour l'exercice 2020.

**A PRIS ACTE** de la présentation du **rapport sur la situation de la Communauté d'Agglomération en matière de développement durable pour l'année 2019.**

**A APPROUVE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES la décision modificative n°3 2019 du budget principal** dont la balance se présente comme suit :

<u>Investissement</u>		<u>Fonctionnement</u>	
Dépenses	490 611.04 €	Dépenses	919 851.67 €
Recettes	490 611.04 €	Recettes	0.00 €

**A APPROUVE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES la décision modificative n°3 du budget assainissement secteur Marne et Chantreine 2019** telle que présentée ci-dessous :

<u>Section d'Investissement</u>	<u>en euros</u>
<u>Dépenses d'investissement</u>	
<u>Recettes d'investissement</u>	
16- Emprunts et dettes assimilées	6.00 €
021- Virement de la section d'exploitation	-6.00 €

<u>Section d'exploitation</u>	<u>en euros</u>
<u>Dépenses d'exploitation</u>	
65- Autres charges de gestion courante	6.00 €
023- Virement à la section d'investissement	-6.00 €
<u>Recettes d'exploitation</u>	

**A APPROUVE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES la décision modificative n°3 immeuble de rapport 2019** telle que présentée ci-dessous :

<u>Section d'Investissement</u>	<u>en euros</u>
<u>Dépenses d'investissement</u>	
<u>Recettes d'investissement</u>	
16- Emprunts et dettes assimilées	34 720.45 €
021- Virement de la section de fonctionnement	-34 720.45 €
<u>Section de fonctionnement</u>	<u>en euros</u>
<u>Dépenses de fonctionnement</u>	
65- Autres charges de gestion courante	34 720.45 €
023- Virement à la section de fonctionnement	-34 720.45 €
<u>Recettes de fonctionnement</u>	

**A APPROUVE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES la décision modificative n°1 du budget annexe office du tourisme 2019** dont la balance se présente comme suit :

<u>Investissement</u>		<u>Exploitation</u>	
Dépenses	33 483.57 €	Dépenses	33 483.57 €
Recettes	33 483.57 €	Recettes	33 483.57 €

**A DECIDE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES d'admettre en créances éteintes** les produits des états ci-joints dressés par le Receveur Municipal pour un montant de **34 720.45 € pour le budget annexe Immeuble de rapport.**

**A APPROUVE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES le versement d'un fonds de concours de 47 904 €** au profit de la commune de **Brou-sur-Chantreine**, qui financera le programme d'investissement 2019 à savoir l'agrandissement du trottoir le long de la cité Saint Louis et du cimetière.

**A APPROUVE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES le versement d'un fonds de concours de 180 000 €** au profit de la commune de **Torcy** qui financera diverses dépenses d'équipement ayant un impact direct ou indirect sur le tourisme.

**A APPROUVE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES le versement d'un fonds de concours de 84 584 €** au profit de la commune de **Vaires sur Marne** qui financera l'aménagement de la voirie et des trottoirs de l'avenue Henri Barbusse.

**A AUTORISE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES le Président à signer une convention avec le Comptable Public** assignataire de la Communauté d'Agglomération Paris Vallée de la Marne visant à **fixer les conditions de recouvrement des produits intercommunaux** (hors fiscalité et dotations).

**A APPROUVE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES la revalorisation des tarifs des restaurants communautaires de +1,0 % à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020** et l'ajustement du tarif appliqué aux stagiaires conformément aux tableaux suivants :

<u>Revalorisation valeur du point et prix du plateau :</u>	<u>Tarif 2019 HT</u>	<u>Tarif 2020 HT</u>	<u>Prix du plateau HT 2020</u>
<b>Restaurant administratif TVA à 10 %</b>	Valeur du point	Valeur du point	<b>100 points</b>
Personnel ≤ 309	0,0303	0,0306	<b>3,06 €</b>
Personnel de 310 à 421	0,0371	0,0375	<b>3,75 €</b>
Personnel > à 422	0,0452	0,0457	<b>4,57 €</b>

<u>Tarifs applicables aux tiers</u>	Tarif 2019 HT	Tarif 2020 HT	Prix du plateau HT 2020
<b>Restaurant administratif</b>	Valeur du point	Valeur du point	<b>100 points</b>
Stagiaires	0,0337	0,0306	<b>3,06 €</b>
Associations subventionnées par la CA	0,0772	0,0780	<b>7,80 €</b>
Invités institutionnels	0,0915	0,0924	<b>9,24 €</b>
Visiteurs	0,1210	0,1222	<b>12,22 €</b>

<u>Tarifs des boissons</u>	Tarif 2019 HT	Tarif 2020 HT
<b>Soumis à TVA à 5,5%</b>	Valeur du point	Valeur du point
Eau plate 50 cl	0,25 €	<b>0,25 €</b>
Quezac/St Benoît	0,49 €	<b>0,49 €</b>
Fanta	0,66 €	<b>0,67 €</b>
Coca Cola	0,66 €	<b>0,67 €</b>
Oasis	0,53 €	<b>0,54 €</b>
Jus de fruit	0,70 €	<b>0,71 €</b>
<b>Soumis à TVA à 10%</b>		
Boisson chaude	0,66 €	<b>0,67 €</b>
<b>Soumis à TVA à 20%</b>		
Bière 25 cl	0,67 €	<b>0,68 €</b>
Vin rosé 25 cl	1,37 €	<b>1,38 €</b>
Vin rouge 25 cl	1,42 €	<b>1,43 €</b>

<u>Tarifs des prestations ponctuelles de restauration (TVA 10 %)</u>		Tarif 2019 la part en € HT	Tarif 2020 la part en € HT
<b>Petit déjeuner/goûter</b>	Simple sans service	3,96 €	<b>4,00 €</b>
	Simple avec service	10,58 €	<b>10,69 €</b>
<b>Cocktail</b>	Sans service	9,47 €	<b>9,56 €</b>
	Avec service	18,03 €	<b>18,21 €</b>
<b>Sandwicherie</b>	Sans service	8,15 €	<b>8,23 €</b>
<b>Buffet</b>	Simple sans service	21,45 €	<b>21,66 €</b>
	Simple avec service	37,14 €	<b>37,51 €</b>
	Amélioré sans service	33,13 €	<b>33,46 €</b>
	Amélioré avec service	49,56 €	<b>50,06 €</b>
<b>Repas</b>	Simple sans service	13,88 €	<b>14,02 €</b>
	Simple avec service	30,20 €	<b>30,50 €</b>
	Amélioré sans service	27,68 €	<b>27,96 €</b>
	Amélioré avec service	42,69 €	<b>43,12 €</b>
	Supérieur sans service	41,53 €	<b>41,95 €</b>
	Supérieur avec service	57,93 €	<b>58,51 €</b>

**A DECIDE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES de charger le centre de gestion de Seine-et-Marne de souscrire pour le compte de la Communauté d'agglomération Paris – Vallée de la Marne des conventions d'assurance couvrant les risques statutaires du personnel auprès d'une compagnie d'assurance agréée.**

**A DECIDE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES de pourvoir l'emploi de référent du pôle marchés publics, par un candidat contractuel** compte tenu des qualifications détenues et d'une expérience professionnelle conséquente. L'intéressée a pour missions, sous l'autorité de la directrice de la commande et des achats, au sein de la direction de la commande et des achats publics :

- Assister la directrice de la commande et des achats dans la consolidation de la fonction commande publique et développer la dématérialisation des marchés publics
- Gérer les marchés publics : conseiller, assister les services et mettre en œuvre les procédures de marchés publics
- Veiller au respect de la réglementation en matière de commande publique
- Mettre en place et suivre des tableaux de bord

**A DECIDE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES de pourvoir l'emploi de coordinateur santé au sein de la direction des solidarités intercommunales, par un candidat contractuel** compte tenu des qualifications détenues et de l'expérience professionnelle. L'intéressée a pour missions, sous l'autorité de la directrice des solidarités intercommunales :

- Piloter les process de construction du Contrat Local de Santé Intercommunal et sa mise en œuvre
- Poursuivre la création d'une communauté professionnelle d'acteurs de la santé pour mieux répondre aux besoins des 230 000 habitants du territoire
- Suivre tous les dossiers concourant à la pleine réussite du Contrat Local de Santé

**A DECIDE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES de recruter à compter du 1er janvier 2020, deux apprentis au sein de l'unité opérationnelle de l'atelier mécanique du centre technique intercommunale (CTI), l'un par contrat établi pour une durée d'un an et huit mois, soit jusqu'au 31 août 2021, le second pour une durée de deux ans et huit mois, soit jusqu'au 31 août 2022.**

**A FIXE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES la possibilité de verser par établissement de mandats complémentaires, au maximum deux acomptes de prime de fin d'année par an, sur demande écrite de l'agent, au prorata temporis de la période et du taux d'emploi. Ce versement exceptionnel ne pourra être effectué les mois où la prime annuelle est appliquée en paye selon les règles définies par les délibérations des anciennes collectivités. A PRECISE** Que cette mesure concernera seuls les agents fonctionnaires et contractuels attributaires de primes de fin d'année, embauchés avant le 1<sup>er</sup> janvier 2016, ayant conservé leurs avantages acquis à la création de la Communauté d'Agglomération Paris-Vallée de la Marne.

**A AUTORISE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES Monsieur le Président de la Communauté d'agglomération à signer la convention de mise à disposition d'un agent de catégorie B, auprès de l'association Ecole de Musique et Orchestre d'Harmonie de Champs sur Marne, dans les conditions définies dans ladite convention, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020, pour une durée d'un an renouvelable, soit jusqu'au 31 décembre 2020, pour une quotité de temps de travail de 65% du temps complet, soit 13h00 hebdomadaires, et tout document afférent.**

**A APPROUVE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES la convention unique pour l'année 2020 relative aux missions optionnelles du Centre de gestion de la Fonction publique territoriale de Seine-et-Marne. – A AUTORISE M. le Président à signer ladite convention et ses éventuels avenants.**

**A AUTORISE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES Monsieur le Président à engager la procédure de passation du ou des marché(s) public(s) relatif(s) à la fourniture de vêtements de travail et d'Equipements de Protection Individuelle** permettant d'assurer la protection et l'identification du personnel de la communauté d'agglomération, dont la durée et le montant prévisionnel sont les suivants :

- Durée du marché : durée totale ne pouvant excéder 4 ans.
- Montant prévisionnel : 95.000 euros HT / an.

Et à signer le ou les marché(s) à intervenir et tout document s'y afférent.

**A AUTORISE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES Monsieur le Président à engager la procédure de passation du ou des marché(s) public(s) relatif(s) à la prestation de médecine professionnelle et préventive** qui consiste à répondre aux missions obligatoires d'un service de médecine préventive, de conseil à l'autorité territoriale, aux actions en milieu professionnel et de surveillance médicale du personnel de la communauté d'agglomération, dont la durée et le montant prévisionnel sont les suivants :

- Durée du marché :
- durée totale ne pouvant excéder 4 ans.
- Montant prévisionnel : 50.000 euros HT / an.

Et à signer le ou les marché(s) à intervenir et tout document s'y afférent.

**A APPROUVE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES la convention de mise à disposition des locaux à « l'EPCC – La Ferme du Buisson ». – A AUTORISE Monsieur le Président à signer ladite convention.**

**A APPROUVE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES l'avenant n°2 à la convention de partenariat avec le Théâtre de Chelles, afin de préciser les modalités de prise en charge des impressions jusqu'alors assurées en régie et de clarifier les modalités de mise à disposition de l'auditorium.**

**A APPROUVE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES le versement en janvier 2020 d'un acompte sur la contribution à l'EPCC « la Ferme du Buisson » de 1 000 000 d'euros.**

**A APPROUVE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES la convention-cadre de partenariat avec l'association EMOHC (École de Musique et Orchestre d'Harmonie de Champs-sur-Marne) au sein du Conservatoire Lionel Hurtebize établie pour une durée d'un an à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020. – A AUTORISE Monsieur le Président à signer ladite convention et toute pièce et document y afférent.**

**A APPROUVE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES la convention de participation financière à passer avec l'association EMOHC pour un montant d'acompte de 195 646,50 euros. – A AUTORISE Monsieur le Président à signer ladite convention.**

**A APPROUVE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES la convention de participation financière à passer avec la Mission Locale pour l'Emploi de Paris – Vallée de la Marne pour un montant d'acompte de 121 000,00 euros. – A AUTORISE Monsieur le Président à signer ladite convention.**

**A APPROUVE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES la convention de participation financière à passer avec la Maison Intercommunale de l'Insertion et de l'Emploi (M2IE) pour un montant d'acompte de 93 000,00 euros. – A AUTORISE Monsieur le Président à signer ladite convention.**

**A APPROUVE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES la convention de participation financière à passer avec Ingénierie d'Insertion Nord-Ouest Seine-et-Marne (INO77) pour un montant d'acompte de 40 000 euros. – A AUTORISE Monsieur le Président à signer ladite convention.**

**A APPROUVE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES la convention de participation financière à passer avec Descartes Développement & Innovation pour un montant d'acompte de 220 000 euros. – A AUTORISE Monsieur le Président à signer ladite convention.**

**A ANNULE A LA MAJORITE DES SUFFRAGES EXPRIMES (1 CONTRE : M. PATRICK RATOCHNIAK) les tarifs actuellement en vigueur dans chaque équipement sportif de la CAPVM dénommés « entrées cours privés ». –A DECIDE d'appliquer une redevance forfaitaire annuelle pour utilisation du domaine public à titre privé aux éducateurs qui en font la demande, assise sur le coût d'un abonnement du secteur concerné soit :**

- Pour les Maîtres-Nageurs-Sauveteurs dans les piscines et l'espace aquatique du Nautil, l'abonnement « Tarif Réduit Résident » à 99 € du réseau des piscines.
- Pour les éducateurs de l'espace Escalade du Nautil, l'abonnement « Trimestriel Résident » à 103,50 €.

**A APPROUVE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES les tarifs suivants pour les inscriptions à la marche nordique de l'édition 2020 de l'OXYTRAIL : 19€ (-2€ pour licenciés FFA) du 01/01/2020 au 24/06/2020.**

**A APPROUVE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES les tarifs pour la maison de l'entreprise innovante tels qu'ils figurent ci-après :**

#### **1 - Tarifs Immobilier d'entreprise**

<b>Descartes Développement &amp; Innovation</b>	année 1		année 2		année 3		année 4		année 5	
Loyer €/m <sup>2</sup> /HT/HC/annuel	145		145		145		145		145	
Provisions pour charges €/m <sup>2</sup> HT/annuel	23		23		23		23		23	
Reversement fiscalité locale en €/m <sup>2</sup> /annuel : taxe sur le foncier bâti et taxe sur les bureaux	44		44		44		44		44	

Hôtel d'entreprises	année 1	année 2	année 3	année 4	année 5
Redevance €/m <sup>2</sup> /HT/HC/annuel	165	165	165	187	187
Provisions pour charges €/m <sup>2</sup> HT/annuel	27	27	27	31	31
Reversement fiscalité locale en €/m <sup>2</sup> /annuel : taxe sur le foncier bâti et taxe sur les bureaux	44	44	44	44	44

## 2 - Tarifs services communs

### ◆ SALLES DE REUNION

Réservation suivant planning.

- Salle de 100m<sup>2</sup> (équipée + office traiteur)
  - \*Hébergé (7h / mois puis tarif « Domicilié ») ..... gratuit
  - \*Domicilié ..... 10€ HT / heure
  - \*Extérieur ..... 20€ HT / heure
- Salle de 20 à 30m<sup>2</sup> (équipée)
  - \*Hébergé (14h / mois puis tarif « Domicilié ») ..... gratuit
  - \*Domicilié ..... 5€ HT / heure
  - \*Extérieur ..... 10€ HT / jour

### ◆ SALLE DE PROTOTYPAGE

- Droit d'accès pour 1 emplacement de 6m<sup>2</sup> ..... 20 € HT/ mois

### ◆ BOX DE STOCKAGE

- 1 Box « stockage » ..... 20 € HT/ mois

### ◆ STANDARD TELEPHONIQUE

- Durant les heures habituelles d'ouverture (base de 2 réception /J max) ..... gratuit
- Au-delà ..... Devis personnalisé

### ◆ TELECOPIEUR

Accessible durant les heures habituelles d'ouverture des bureaux.

- Réception ..... gratuit
- France / Europe : envoi 1<sup>ère</sup> page ..... 0,76 € HT
- France / Europe : envoi 2<sup>ème</sup> page et suivantes ..... 0,38 € HT
- Autres : envoi 1<sup>ère</sup> page ..... 2,29 € HT
- Autres : envoi 2<sup>ème</sup> page et suivantes ..... 1,14 € HT

### ◆ PHOTOCOPIEUR

Code personnel attribué à chaque entreprise.

- A4 ..... 0,20 € HT
- A3 ..... 0,35 € HT

### ◆ SERVICE POSTAL (Colis acceptés - sauf palettes)

Heure limite de dépôt du courrier dans votre casier : 15h30.

- Distribution le matin à partir de 9h15 ..... gratuit
- Affranchissements ..... selon le tarif postal
- Acheminement au bureau de poste ..... gratuit
- Réexpédition du courrier (4 réexpéditions/mois) ..... selon le tarif postal

### ◆ AUTRES

- 1 place de parking ..... 25 € HT /mois
- Internet ..... 15 € HT/mois
- 1 ligne téléphonique France et portable hors n° spéciaux et international ..... 4 € HT/mois
- 1 location de poste téléphonique ..... 1 € HT/mois

**Tarifs d'un poste de travail en coworking**

- demi-journée .....	10 € HT
- journée .....	18 € HT
- 5 jours .....	80 € HT
- un mois .....	270 € HT

**A AUTORISE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES Monsieur le Président à signer la convention de partenariat stratégique** établie pour une durée de cinq ans pour l'ensemble des zones d'activités économiques du territoire intercommunal en matière de développement économique **entre l'EPFIF et la Communauté d'agglomération** ainsi que tous les documents y afférents. – **A DESIGNE Monsieur le Président ou Monsieur le Vice-Président chargé du développement économique, de l'enseignement supérieur et de la recherche comme son représentant** de la CAPVM pour co-présider le comité de suivi annuel instauré dans le cadre de la présente convention partenariale.

**A AUTORISE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES Monsieur le Président à signer la convention d'intervention foncière** établie entre l'EPFIF, la commune de Champs-sur-Marne et la Communauté d'agglomération ainsi que tous les documents y afférents notamment le protocole d'intervention. – **A DESIGNE Monsieur le Président ou Monsieur le Vice-Président chargé du développement économique, de l'enseignement supérieur et de la recherche comme son représentant** de la CAPVM pour co-présider le comité de suivi annuel instauré dans le cadre de la présente convention.

**A APPROUVE A LA MAJORITE DES SUFFRAGES EXPRIMES (2 CONTRES : MME DANIELE KLEIN-POUCHOL, M. MICHEL BOUGLOUAN) la dérogation à la règle du repos dominical en 2020 accordée aux commerces** relevant du code NAF 47 dans les communes suivantes :

Champs-sur-Marne	Chelles	Noisiel	Pontault-Combault	Roissy-en-Brie
<b>12 dimanches :</b>	<b>12 dimanches :</b>	<b>12 dimanches :</b>	<b>12 dimanches :</b>	<b>11 dimanches :</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• 12 janvier</li> <li>• 28 juin</li> <li>• 30 août</li> <li>• 6 septembre</li> <li>• 27 septembre</li> <li>• 1 novembre</li> <li>• 22 novembre</li> <li>• 29 novembre</li> <li>• 6 décembre</li> <li>• 13 décembre</li> <li>• 20 décembre</li> <li>• 27 décembre</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 12 janvier</li> <li>• 19 janvier</li> <li>• 28 juin</li> <li>• 5 juillet</li> <li>• 30 août</li> <li>• 6 septembre</li> <li>• 27 septembre</li> <li>• 29 novembre</li> <li>• 6 décembre</li> <li>• 13 décembre</li> <li>• 20 décembre</li> <li>• 27 décembre</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 12 janvier</li> <li>• 19 janvier</li> <li>• 28 juin</li> <li>• 5 juillet</li> <li>• 30 août</li> <li>• 6 septembre</li> <li>• 22 novembre</li> <li>• 29 novembre</li> <li>• 6 décembre</li> <li>• 13 décembre</li> <li>• 20 décembre</li> <li>• 27 décembre</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 5 janvier</li> <li>• 12 janvier</li> <li>• 28 juin</li> <li>• 5 juillet</li> <li>• 6 septembre</li> <li>• 13 septembre</li> <li>• 22 novembre</li> <li>• 29 novembre</li> <li>• 6 décembre</li> <li>• 13 décembre</li> <li>• 20 décembre</li> <li>• 27 décembre</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 5 janvier</li> <li>• 12 janvier</li> <li>• 28 juin</li> <li>• 5 juillet</li> <li>• 30 août</li> <li>• 6 septembre</li> <li>• 22 novembre</li> <li>• 6 décembre</li> <li>• 13 décembre</li> <li>• 20 décembre</li> <li>• 27 décembre</li> </ul>

**A AUTORISE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES Monsieur le Président à demander au Président du Tribunal Administratif de Melun la désignation d'un commissaire enquêteur pour la conduite de l'enquête publique préalable au déclassement du parking du lot B1 de la ZAC de la Haute Maison à Champs sur Marne.** – **A AUTORISE Monsieur le Président à ouvrir l'enquête publique** qui suivra la désignation du commissaire enquêteur et à signer tous documents afférents.

**A DECIDE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES de proroger la promesse de vente pour la cession du terrain AZ 129 à Chelles,** anciennement cadastré AZ 117. – **A AUTORISE Monsieur le Président à signer** tous documents afférents à cette vente.

**A APPROUVE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES la prise de participation de la SEM Aménagement 77 au capital de la SCCV 438 Pomponne Le Grimpé à hauteur de 30%.** – **A AUTORISE** le représentant de la CA Paris-Vallée de la Marne au conseil d'administration de la SEM Aménagement 77 à voter en faveur de la prise de participation.

**A APPROUVE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES l'avenant n°5 au contrat de Délégation de service public du chauffage urbain du Val Maubuée.** . – **A AUTORISE Monsieur le Président à signer l'avenant n°5 au contrat de Délégation de service public du chauffage urbain du Val Maubuée** et tous documents y afférents.

**A DECIDE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES de mettre en place la déclaration de mise en location sur le parc de logements privés intercommunal à partir du 1er juillet 2020, sur les communes suivantes :**

- **Roissy-en-Brie** : commune entière
- **Champs-sur-Marne** : commune entière
- **Courtry** : commune entière
- **Chelles** : commune entière
- **Vaires-sur-Marne** : commune entière
- **Torcy** : commune entière
- **Noisiel** : quartier du Vieux Noisiel (au nord du cours de l'Arche Guédon, à l'exception de la résidence Chateaubriand et des sites de l'EPAMARNE et de Nestlé)

**A ARRETE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES le projet de Programme Local de l'Habitat de Paris-Vallée de la Marne. – A CHARGE le Président, ou son représentant, de le transmettre, pour avis, aux douze communes membres.**

**A DECIDE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer les Conventions d'Utilité Sociale des sept organismes HLM dont le parc est le plus important sur l'Agglomération, à savoir : CDC Habitat social (ex OSICA), Trois Moulins Habitat (groupe Polylogis), Seqens (ex France Habitation), 3F Seine et Marne (ex RUF), ICF La Sablière, 1001 Vies Habitat (ex Logement francilien), Antin Résidences (groupe Arcade).**

**A PRIS ACTE du rapport d'activité de l'année 2018 émis par la Société des Transports du Bassin Chellois (STBC) sur la gestion et l'exploitation de la Gare Routière de Chelles.**

**A DECIDE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES de signer deux conventions avec l'ADEME :**

- **L'une engageant la communauté d'agglomération Paris - Vallée de La Marne à recruter un chargé de mission stratégie cyclable.** Cette personne sera recrutée sur un contrat d'une durée de 3 ans à partir de février 2020 et aura pour missions sous l'autorité de la Direction aménagement durable, pôle transports, déplacements et Grand Paris Express de :
  - Définir le plan de gouvernance et de concertation
  - Elaborer le cahier des charges de la stratégie cyclable en concertation avec les partenaires
  - Mener à bien la procédure d'appel d'offre avec la Commande Publique
  - Piloter l'étude avec le prestataire choisi et l'ensemble des partenaires
  - Elaborer le budget prévisionnel des travaux des aménagements cyclables et des services vélo associés
  - Rechercher l'ensemble des financements mobilisables (état, région, Europe...)
  - Elaborer les conventions avec les partenaires pour la mise en place et la gestion des aménagements cyclables
  - Suivre les travaux d'aménagements cyclables en accompagnement du service voirie de la communauté d'agglomération Paris - Vallée de La Marne
  - Elaborer un plan de communication et de sensibilisation pour faire connaître les aménagements cyclables et inciter à leur utilisation.
- **La seconde engageant la communauté d'agglomération Paris - Vallée de La Marne à élaborer et délibérer sur une stratégie cyclable d'ici le 31 Juillet 2021.**

**A AUTORISE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES Monsieur le Président à signer et à exécuter le marché de gestion de la gare routière de Vaires-Torcy avec la Société TRANSDEV-STBC pour un montant de 225.705,09 € HT sur 3 ans, reconductible tacitement une fois pour 3 ans, et tout document y afférent.**

**A APPROUVE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES la dissolution du syndicat mixte de la Passerelle du Moulin, au premier janvier 2021. – A AUTORISE Monsieur le Président ou toute personne habilitée par lui, à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30*

*Date affichage : 26 décembre 2019*